

Les technologies numériques et la mobilisation citoyenne à travers le cas de "Mmi Fatiha"

Digital technologies and citizen mobilization through the case of "Mmi Fatiha"

TOUMI Issam

Enseignant-chercheur

Faculté Polydisciplinaire de Taroudannt

Université IBN ZOHR Agadir, Maroc

LILDAS : Laboratoire Interdisciplinaire des Langues et des Dynamiques Artistiques et
Sociales

ESSAKHI Chadia

Enseignante-chercheure

Faculté des Sciences

Université IBN ZOHR Agadir, Maroc

Date de soumission : 13/05/2025

Date d'acceptation : 10/06/2025

Pour citer cet article :

TOUMI.I. & ESSAKHI.C. (2025) «Les technologies numériques et la mobilisation citoyenne à travers le cas de "Mmi Fatiha"», Revue Internationale du chercheur «Volume 6 : Numéro 2» pp : 1183-1209

Résumé

Les immolations qui se répètent et rappelant celle de Bouazizi, catalyseur de la révolution tunisienne durant le « printemps arabe », n'ont pas fini d'interpeller les consciences. Aujourd'hui, le Maroc est aussi frappé par cette forme de protestation¹ qui se transforme en un véritable phénomène social dénonçant la « hogra » (humiliation). Nous allons aborder, à travers cette étude le cas d'immolation de « Mmi Fatiha » marchande ambulante (en signe de protestation contre un agent d'autorité "Caïd" qui l'avait violentée et avait confisqué sa marchandise). Ainsi, l'objectif de la présente contribution est de démontrer le rôle que jouent les Réseaux Sociaux Numériques (RSN) dans la sensibilisation, la mobilisation permettant de corriger les dépassements, rendre justice et rétablir les droits.

Mots-clés : Immolation, mobilisation, "hogra", médias sociaux, téléphonie mobile, justice, droit.

Abstract:

The repeated self-immolations, reminiscent of that of Bouazizi, the catalyst of the Tunisian revolution during the « Arab Spring », have not finished challenging consciences. Today, Morocco is also struck by this form of protest which is transforming into a real social phenomenon denouncing "hogra" (humiliation). We will address, through this study, the case of self-immolation of "Mmi Fatiha" street vendor (in protest against an authority agent "Caïd" who had assaulted her and confiscated her merchandise). Thus, the objective of this contribution is to demonstrate the role that Digital Social Networks (DSN) play in raising awareness and mobilizing to correct excesses, deliver justice and restore rights.

Keywords: Self-immolation, mobilization, "hogra," social media, mobile phones, justice, law.

¹ Tels : un chauffeur de taxi à Tanger, un marchand ambulant à Agadir qui s'était immolé dans le bureau même du procureur du Roi, immolation d'un jeune entrepreneur lors d'un meeting du PJD à Aknoul pour protester contre le retard du Conseil municipal dans le remboursement de ses dus, le jeune de 19 ans qui a diffusé son immolation en direct sur Facebook, etc.

Introduction

En prenant toutes nos distances avec la posture déterministe, nous ne pouvons tout de même pas nier le rôle « supposé » puissant des technologies de l'information et de la communication dans les événements sociopolitiques ayant marqué le début de ce 21^{ème} siècle. En effet, un bouillonnement sans précédent de l'activisme en ligne a conduit à des bouleversements politiques, notamment dans les pays arabes où les régimes politiques sont en place depuis les indépendances.

Les mouvements populaires liés au "Printemps arabe" ayant enflammé le monde arabo-musulman ont bien montré que les médias classiques (notamment transnationaux, tel Al-Jazira) ou numériques (réseaux sociaux et téléphonie mobile), pouvaient être de puissants outils d'information, d'expression, d'indignation, de revendication, de mobilisation et d'action politique à la disposition de personnes qui savent les manipuler dépendamment de leurs situations économiques, sociales et politiques.

En effet, pour le monde arabe, l'état de désespoir d'une jeunesse instruite mais frappée par le chômage, de la privation des libertés d'expression et de la censure ont été révélés au grand jour par la technologie numérique. Une technologie ayant contribué, à la lumière des récents événements, au façonnement des consciences protestataires et ce sous le règne de régimes totalitaires. Le contrôle de l'information et la mainmise des Etats sur les médias nationaux ont poussé les citoyens avertis à s'appropriier les outils du web pour s'informer en premier lieu avant de les utiliser comme moyen de publicisation, d'indignation et de revendication.

Notre étude s'intéresse au cas d'immolation ayant conduit à la mort de « Mmi Fatiha » (mère Fatiha), vendeuse ambulante de gâteaux à Kénitra. Cette affaire a provoqué une nouvelle fois un grand cri de colère et d'indignation via les réseaux sociaux. Ainsi, le Maroc était de nouveau confronté à une nouvelle vague d'indignation et de mobilisation initiée par les médias numériques.

Par cette contribution, nous désirons montrer l'apport des réseaux sociaux, comme source alternative d'information, dans l'expression de certains malaises sociaux et comme outils de mobilisation citoyenne. Une caisse de résonance capable de transformer des faits sociaux, autrefois « tus », en des événements mettant à nu les maux et les souffrances de la société.



L'usage et l'appropriation des médias numériques par des groupes marginaux équipés de téléphones intelligents « Smartphones », capables de saisir des scènes et images que les autorités désirent passer sous silence, ont joué un rôle important comme relais d'information dans une période de crise économique très critique. Ainsi, peut-on dire que l'information, parfaitement contrôlée autrefois mais qui ne l'ai plus aujourd'hui, combinée au sentiment de désespoir serait le secret des soulèvements populaires et des perturbations sociales ? Avec l'avènement du web social « médias de proximité » (Jean-Paul Lafrance 2012), les échanges entre citoyens se sont multipliés et la parole du peuple est devenue très audible.

Notre contribution se base sur l'analyse d'un corpus purement numérique, composé de quelques commentaires Facebook postés en réaction à l'immolation de "Mmi Fatiha". Nous avons aussi sélectionné 15 articles de cinq éditions en ligne (couvrant la période concernée par cette affaire, du 09 avril au 10 mai 2016) qui ont abordé cette affaire et qui se sont référés au rôle d'Internet, et particulièrement des réseaux sociaux, dans son dénouement. Nous allons présenter les premiers constats étant donné que nous désirons approfondir l'analyse du corpus (qui sera complété par d'autres articles en version électronique ayant couvert la période qui a suivi l'événement) dans un travail qui prendra en considération un ou d'autres cas.

Le corpus sujet à l'analyse répond à deux critères, celui du choix des articles ayant traité de cette affaire et ceux ayant fait référence au rôle des réseaux sociaux numériques dans sa vulgarisation. Pour ce qui est du deuxième critère, nous n'avons retenu que les articles en version électronique (*bladi.net, Le Site Info, Le Monde, Maghress et Tel Quel*).

Notre analyse s'appuie sur l'analyse de contenu (Bardin,1977) basée sur le découpage thématique combinée à l'analyse textuelle. L'intérêt étant de souligner les thèmes principaux liés à cette affaire selon leur fréquence.

A cet effet, notre étude sera structurée en deux grands axes. Dans un premier temps, nous allons situer notre objet d'étude qui est marqué par l'intégration et l'appropriation du dispositif numérique comme moyen de communication voire de contestation et ce selon les besoins individuels ou collectifs. Notre intérêt porte ainsi sur la technologie numérique comme un puissant outil d'épanouissement de l'expression citoyenne au Maroc et de prise de pouvoir confirmé entre les mains de personnes autrefois reléguées au statut de « *sans voix* » (Proulx, 2012).

Le deuxième axe, quant à lui, sera réservé à l'analyse de contenu des commentaires Facebook postés en réaction à la mort de « Mmi Fatiha » ainsi qu'aux articles en version électronique puisés de (*bladi.net, Le Site Info, Le Monde, Maghress et Tel Quel*).

1- Cadrage théorique

Aujourd'hui, l'intérêt porté aux réseaux sociaux numériques (RSN) ne peut être démenti. Le recours aux dispositifs numériques comme outil d'information, de mobilisation, de revendication, de changement et de contournement des interdits a été très visible ces dernières années. Les RSN ont, en effet, servi de moyen de massification, de dénonciation des abus et injustices... entre les mains de l'utilisateur qui les mobilise à sa guise. Ainsi, en s'appropriant et en détournant l'outil à son profit, l'utilisateur devient ce que M. De Certeau appelle un « braconnier » capable de mettre en place des « tactiques » de détournement et de recomposition. Selon J. Jouët les « *individus s'approprient ces outils à des fins d'émancipation personnelle [...] d'accomplissement dans le travail [...] ou à des fins de sociabilité (Josiane, 2000)* ».

Il serait alors inconcevable de contester le rôle joué par les réseaux sociaux numériques dans la sensibilisation et la mobilisation sociale, qui se manifeste souvent sur le terrain (par des actions concrètes) et qui impacte les décisions dans plusieurs affaires (qui ne seraient pas connues sans le concours du Web social), faisant ainsi évoluer les choses sur des plans, sociaux, politiques et économiques.

Aussi, dans cette contribution, nous aborderons les usages d'Internet à des fins de mobilisation citoyenne au Maroc. Nous nous sommes intéressés au cas de « Mmi Fatiha », marchande ambulante qui s'est donné la mort par le feu à Kénitra, car il a fait l'objet d'une polémique importante et de fortes réactions sur les réseaux sociaux entraînant le déclenchement de mouvements d'indignation et de révolte populaires sur le Net puis sur le terrain.

1.1. Les faits...

Après l'immolation du jeune chômeur tunisien Mohammed Bouazizi, devenu le symbole du soulèvement populaire arabe, les cas de suicide par le feu se répandent de plus en plus dans le monde arabe en signe de protestation et de révolte. Avec quelques immolations et principalement l'affaire "Mmi Fatiha", le Maroc a été, à son tour, frappé par cette forme de

"contestation sociale", suivie d'une série d'immolations sans précédents à des intervalles de temps relativement courts.

Mmi Fatiha, veuve âgée de 42 ans, est vendeuse ambulante de gâteaux, ayant à sa charge sa fille et son père. Le 09 avril 2016, elle s'est immolée par le feu, devant le siège de l'arrondissement de Bir Rami de Kénitra (petite ville au nord de la capitale du Maroc), en signe de protestation et ce, suite à la confiscation de sa marchandise, dont la valeur ne dépassait pas les 30 dhs, et à son agression, physique et verbale, par un agent d'autorité.

Après son immolation, « Mmi Fatiha » a été admise à l'hôpital de Kénitra, où elle a été laissée sans soins nécessaires pendant plus de 24 heures, avant d'être transférée au CHU de Casablanca où elle décède, selon le témoignage de sa fille.

L'acte d'immolation avait été filmé, de l'intérieur du siège de l'arrondissement, par l'auxiliaire d'autorité sans lui venir en aide. Cette séquence vidéo, montrant une totale indifférence de la part des représentants de l'autorité, a enflammé les réseaux sociaux poussant ainsi les internautes à réagir et à réclamer la détermination des responsabilités, à commencer par la personne qui a pu filmer la scène jusqu'à ce que le feu eut raison du corps de la victime. En effet, personne n'est intervenu pour la secourir et éteindre le feu mis à part un jeune adolescent qui tentait de lui retirer ses habits enflammés.

Cette femme dont la vie avait été détruite par la "hogra" (humiliation) et non assistance à personne en danger est devenue un symbole de lutte contre l'abus de pouvoir. « *Ma fille, ils m'ont humiliée* » seraient les derniers mots que "Mmi Fatiha" avait confiés à sa fille sur son lit d'hôpital. Ce témoignage poignant avait été révélé par la fille de la victime lors d'une interview accordée au site d'information Febrayer². L'immolation, ayant conduit à la mort, a provoqué une forte mobilisation sur les réseaux sociaux. Cette effervescence médiatique fait resurgir une nouvelle fois le sentiment de "ras-le-bol" et de détresse chez les Marocains qui se sentent démunis et humiliés.

Une ébullition médiatique qui a débordé de nouveau sur l'espace public poussant les autorités à réagir et à prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre des "coupables". Émus et indignés par cette tragédie humaine, les Marocains ont lancé une pétition (créée par Hamid H. France et adressé au roi Mohammed 6, Roi du Maroc), sur le site "avaaz.org - Pétitions



citoyennes", pour demander que justice soit faite (<https://secure.avaaz.org> consulté le 15/01/2025).

Sous les hautes directives du souverain, le ministère de l'Intérieur, en la personne de Mohamed Hassad, a demandé l'ouverture d'une enquête sur cette affaire (www.medias24.com consulté le 15/01/2025). Pour éclaircir les circonstances ayant conduit la victime à entreprendre un tel acte. Certains partis politiques se sont également emparés³ de l'affaire de même que des associations des droits de l'Homme, notamment l'Association Marocaine des Droits de l'Homme (AMDH).

Par ailleurs, le mouvement du 20 février revient "sur scène" et demande l'ouverture immédiate d'une enquête et l'arrestation de l'agent d'autorité qui aurait violenté Mmi Fatiha en la giflant et en lui arrachant son foulard, selon le témoignage de sa fille Face à ce « ras de marée », aux émotions et aux sentiments de révolte exprimés par la forte mobilisation des citoyens, le chef du gouvernement, de l'époque, s'est aussi exprimé le 1^{er} mai, mais en tant que secrétaire général de son parti (le PJD⁴), en dénonçant l'abus de pouvoir et en réclamant que justice soit rendue pour arrêter ces « massacres ».

Au Maroc, comme partout ailleurs, l'engagement populaire repose, de plus en plus, sur les médias numériques pour relayer l'information et toucher la sensibilité des citoyens et des représentants politiques avant d'entreprendre des actions contestataires concrètes sur le terrain. Nous sommes ainsi encore une fois devant un mouvement d'indignation et une réclamation de rétablissement des justices par le recours à ce dispositif communicationnel virtuel.

Cette liberté d'expression et de circulation de parole spontanée, capable de toucher les sensibilités et les émotions, a, par conséquent, eu beaucoup d'impact sur les rapports sociaux et la formation de l'opinion publique et donc d'un espace public où domine désormais le citoyen "ordinaire", du moins virtuellement. Nous sommes alors dans un nouvel espace public marqué par la forte présence d'un acteur averti et émancipé : « la société civile » (Chouikha, 2014). Ainsi comme nous venons de le voir, à travers l'analyse de ce cas, la liberté

³ Le Parti Authenticité et Modernité "PAM" a montré sa solidarité et sa compassion envers la famille de la victime en chargeant une délégation de lui rendre visite dimanche 17 avril 2016.

⁴ Parti de la Justice et du Développement dont la secrétaire général M. Abdel-Ilah Benkiran est le chef du gouvernement marocain depuis le 29 novembre 2011 jusqu'au 5 avril 2017.

d'expression et d'information fait que les RSN sont devenus de véritables outils d'expression citoyenne au détriment du modèle classique de la démocratie.

L'espace public a, également, vu surgir les pétitions en ligne, comme nouveau vecteur de revendication, dans ce sens nous pouvons citer de puissants sites de pétitions citoyennes, tels, "avaaz.org", "change.org", "wesign.it", "mesopinions.com", etc. Et pour démontrer le poids et le rôle de ces pétitions dans la remise en cause de certaines décisions, nous pouvons citer l'exemple de "#7 ACTA". Il s'agit d'un traité international (Accord Commercial Anti-Contrefaçon "ACTA") créé dans l'objectif de protéger la propriété intellectuelle au niveau international. Cet accord allait permettre le contrôle d'Internet, chose qui a suscité une mobilisation citoyenne par la signature en janvier 2012 d'une pétition, par près de 3 millions de personnes, sur « Avaaz » (Groupe d'actions citoyennes mondial) à l'attention du Parlement Européen pour demander aux législateurs de s'engager en faveur d'un Internet libre et ouvert en rejetant ACTA. Cette pétition a été remise directement aux décideurs de Bruxelles et la loi a finalement été abandonnée durant le vote final. *« J'ai été très impressionné par la pétition massive d'Avaaz signée par 2,8 millions de personnes, adressée au Parlement européen. Les préoccupations des citoyens ont été prises au sérieux par le Parlement européen »*. a déclaré Martin Schulz, Président du Parlement (<https://secure.avaaz.org>, consulté le 30/01/2025).

Ces plateformes de pétitions citoyennes en ligne très commodes, rapides et surtout gratuites sont accessibles à tous. Il suffit seulement que l'objet de la pétition soit clair et réalisable. Aussi, ces sites sont de plus en plus sécurisés contre les risques de signatures multiples ou de fausses signatures générées par des robots ou des hackers.

1.2. Les TIC et les pratiques numériques au Maroc...

Le classement du Maroc, en termes de connexion à Internet, est en nette évolution. Ainsi, selon le dernier rapport de l'ANRT (Agence Nationale de Régulation des Télécommunications), Le taux de pénétration d'Internet dans les ménages poursuit sa tendance évolutive : *« Le taux de pénétration d'Internet parmi les ménages marocains s'établit à 87,4% »*, en 2022. *« Cette connectivité offre aux ménages un accès plus large à l'information, aux opportunités économiques, à l'éducation, à la santé et à une variété de services en ligne. »* *« Le taux de pénétration de l'Internet mobile dans les ménages continue de croître : + 1,39% en 2022 (+ 3% en milieu rural) »*. *Ce sont près de 276 000 ménages nouvellement connectés à Internet mobile*. *« Le smartphone continue dans son trend*

hausser et se substitue au téléphone classique. 29 Millions de personnes âgées de 5 ans et plus sont équipées en smartphone ». « Le smartphone reste le moyen quasi exclusif pour se connecter à Internet (94,9%). La participation des internautes marocains aux réseaux sociaux est quasi générale : 99,1% » (www.anrt.ma, consulté le 10/02/2025).

La connexion à des réseaux sociaux, l'accès à la messagerie instantanée, le téléchargement des applications mobiles et le téléchargement de contenus multimédias ainsi que la téléphonie sur Internet occupent toujours la première place.

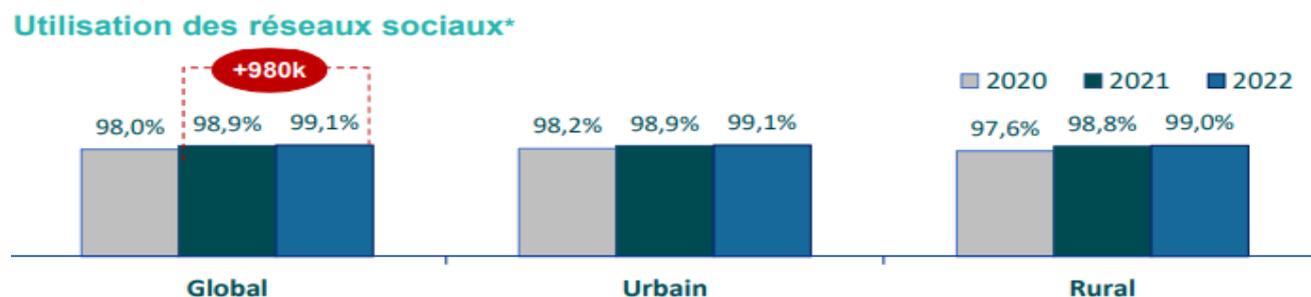
Figure 1 : Les usages des internautes âgés de 5 ans et plus



Source : ANRT : « Enquête de collecte des indicateurs TIC auprès des ménages et des individus réalisée en Janvier-Février 2023 », Rapport, Septembre 2023, p.25.

« La participation aux réseaux sociaux en 2022 tend vers les 100% chez les internautes de toutes les catégories d'âge (100% chez les 19-24ans) ».

Figure 2 : L'usage des réseaux sociaux par les internautes âgés de 5 ans et plus



Source, ANRT, 2022, p.26

Au Maroc, Facebook reste l'un des réseaux sociaux les plus utilisés, soit 99% des internautes pour l'année 2022. Cette plateforme numérique a, en effet, exercé une grande influence dans les domaines médiatique et militant marocains, avec l'apparition, ces dernières années, de nombreuses pages ayant fait le « buzz » suscitant de fortes réactions au niveau national et international.

Utilisé dans un premier temps pour s'informer et se divertir, Internet est devenu un puissant outil de mobilisation et d'actions citoyennes. Depuis les soulèvements populaires ayant secoué le monde arabe ces dernières années, les usages engagés et militants via les outils du Net se sont multipliés montrant ainsi le rôle des médias sociaux dans la révélation au grand jour de faits et de maux sociétaux autrefois dissimulés.

En effet, la liberté d'expression et l'accès à l'information, quel que soit l'endroit où nous nous trouvons, conjugués aux coûts de connexion très abordables ont été d'une grande utilité pour l'émergence de nouvelles formes de manifestation et de revendication pour plus de droits et de dignité.

Ainsi, les technologies numériques sont devenues de vrais outils de recherche d'une nouvelle forme de sociabilité, un moyen de contournement des interdits et un outil de pression affirmé à la hauteur des aspirations, principalement, des jeunes en quête de liberté d'expression, d'information et de représentation. Tous les sujets touchant le politique, l'associatif et même les sujets tabous⁵ y ont été remis en question et y ont trouvé l'écho recherché par les internautes avertis.

1.3. L'immolation en signe de révolte

Se donner la mort par le feu ! Comment peut-on arriver à s'auto-incendier ? Cette forme de martyr et de suicide se répand de plus en plus dans les pays arabes de culture musulmane où le suicide est formellement proscrit !

⁵ Nous faisons référence par exemple au cas de la jeune blogueuse et féministe égyptienne, Aliaa Magda Elmahdy, qui a publié, le 23 octobre 2011, sur son blog « Journal d'une rebelle » et sur les réseaux sociaux une photo d'elle nue. Aussi, le mouvement "Masayminch" ("nous ne jeûnons pas" en arabe marocain) des jeunes qui revendiquent leur droit à ne pas jeûner durant le mois de Ramadan et qui veulent faire entendre aux autorités que la religion est une conviction personnelle et demande l'abrogation de l'article 222 du code pénal qui interdit aux musulmans de manger en public durant les heures du jeûne .



Cet acte suicidaire, ayant autrefois un rapport avec la notion du sacrifice, a été pratiqué depuis des siècles dans diverses croyances et cultures. Et ce n'est qu'à partir de 1960⁶ environ, que les gens y ont eu recours comme forme d'expression revendicatrice et de protestation politique radicale.

A son tour et depuis la fin de l'année 2010, le monde arabe a connu une vague d'immolations sans précédent comme formes de protestations et d'indignations, contre l'indifférence des autorités, à commencer par l'immolation de Mohamed Bouazizi, devenu l'icône des soulèvements populaires arabes, en signe de révolte et de "ras-le-bol". Un geste qui s'est propagé dans les pays arabes, tel un effet « domino ».

Mohamed Bouazizi et Mmi Fatiha, quel lien ? Sacrifier volontairement la vie, par l'auto-immolation, devient un acte militant, une réaction à l'oppression et une forme d'indignation radicale, pour faire passer un message aux autorités en place (car cela survient généralement dans des lieux publics, symboliques, devant des Administrations, etc.) et exprimer le sentiment d'injustice. Un malaise social, économique et/ou politique que ces deux cas nous démontrent par leur forte réaction face à la « hogra », l'humiliation.

Les immolations par le feu des marchands ambulants contre l'abus des autorités ont marqué les esprits et revendications durant ces dernières années. Victimes de la « hogra » (humiliation et dégradation), "Mmi Fatiha" comme Mohamed Bouazizi (en Tunisie) montrent un même désespoir face à un mu, celui de la "hogra". Il faut atteindre un certain degré de désespérance pour pouvoir passer à un tel acte. Un geste qui démontre bel et bien le sentiment de réduction de l'existence chez l'immolé comme personne considérée et estimée. Un ressenti d'injustice exprimé par l'immolation, nouvelle pathologie sociale qui se manifeste de plus en plus, particulièrement dans le monde arabe, comme un fort cri de non espoir et non aspiration à une vie meilleure. Une impuissante expression désirant mettre fin à l'état de l'"humilié".

L'immolé se considère en effet comme une personne niée par les autres et dont les droits les plus élémentaires ne sont pas garantis, allant jusqu'à se sentir déni de son individualité en tant qu'être humain, de sa dignité voire de sa citoyenneté. En effet, Bouazizi en Tunisie et Fatiha

⁶ En juin 1963, le bonze (Prêtre ou moine bouddhiste) vietnamien Thích Quảng Đức s'immole en pleine rue de Saïgon pour protester contre les persécutions anti-bouddhistes perpétrées par le président catholique Ngô Đình Diệm. Et c'est la médiatisation sans précédent de cet acte de protestation qui a inspiré des centaines de mouvements de révolte sur les autres continents.

au Maroc, marchands ambulants humiliés par les agents d'autorité, ont protesté de cette manière contre ce ressenti et ce mépris des représentants de l'autorité.

2. Analyse du cas...

2.1. RSN : moyen de pression et de consolidation

Depuis les mouvements sociopolitiques « printemps arabe » initiés en Tunisie fin 2010, le cyber-activisme s'est développé et les contestations relayées par les TIC se sont multipliées. Les gens ont su ainsi adapter la technique à leurs environnements et revendications. Les réseaux sociaux numériques constituent dorénavant de puissants outils capables de rassembler les foules, d'attirer l'attention sur des sujets occultes, d'organiser des manifestations, etc.

La liberté d'expression, accentuée par l'anonymat, la réactivité instantanée et la non limitation du champ de diffusion semblent être les principaux atouts pouvant mettre à nu les maux des sociétés et faire entendre des causes et revendications justes, au niveau national et international, autrefois camouflées. Une sorte de démocratie participative sans frontières accessible à tous à tout moment, il suffit seulement d'avoir une connexion (Kiyindou, 2012). Ces moyens de communication ont, assurément, su acquérir leurs lettres de noblesse dans le déclenchement et l'ouverture de vrais débats sociétaux.

Les cas de « Amina Filali »⁷, du « baiser de Nador »⁸ de « Daniel Galvan »⁹ ou encore l'affaire des « déchets italiens »¹⁰, « les parcelles de terrain accordés à prix dérisoire à de

⁷ Une jeune fille marocaine (16 ans) qui s'est suicidée le 10 mars 2012. Un an après l'avoir forcé à épouser son violeur. Ce drame a déclenché un fort mouvement d'indignation au Maroc suscitant un important débat national sur le viol et le mariage des mineurs. Les manifestants réclamaient la réforme de l'article 475 du code pénal marocain et l'abrogation du paragraphe qui permettait d'accorder l'immunité à un violeur s'il se marie à sa victime mineure.

⁸ Affaire ayant enflammé les réseaux sociaux et provoqué un fort mouvement de contestation contre l'arrestation et l'incarcération de trois adolescents (dont la personne ayant pris la photo) à Nador (ville au nord du Maroc) pour avoir publié le 03 octobre 2013, leur photo en train de s'embrasser, sur Facebook.

⁹ Pédophile espagnol de Kénitra, "Daniel Galvan Viña" condamné à 30 ans de prison ferme en septembre 2011 pour des actes de viols sur 11 enfants marocains à Kénitra et dont la libération, suite à une grâce royale (à l'occasion de la fête du trône, le 30 juillet 2013 (moins de deux ans après son arrestation)), a provoqué un réel "séisme médiatique" au Maroc, initié par les réseaux sociaux numériques.

¹⁰ L'affaire de l'importation, par le Maroc, de 2.500 tonnes de déchets en provenance de l'Italie (destinés à alimenter les fours des cimenteries) ayant fait l'objet de polémique et un grand bruit initiés par les réseaux sociaux et soutenus par les associations de défense de l'environnement. Une pétition, adressée au Ministère des Affaires Etrangères, au chef du Gouvernement (Abdelilah BENKIRANE), au Ministère de l'Intérieur et aux citoyens marocains, a été lancée sur le site des pétitions citoyennes « change.org » pour dénoncer cette importation de déchets qu'ils estiment dangereux pour la santé.

hauts fonctionnaires et élus » et « Le cas du boycott national de 2018 »¹¹ sont des exemples qui dévoilent le rôle joué par les réseaux sociaux dans la révélation, le dénouement d'affaires sensibles et la révision de décisions institutionnelles. En fait, la stratégie de contournement et de mise en scène sur Internet positionne les sujets ignorés ou dissimulés par les médias classiques comme sujets d'actualité et en fait un débat national voire international.

Les réseaux sociaux numériques sont, incontestablement, devenus des lieux de toutes les revendications. Un espace de discussion de sujets prohibés par les médias classiques et par extension par les pouvoirs en place. De puissants outils dont les jeunes se sont bien servis pour faire pression sur les institutions dans le but de faire valoir leurs droits et défendre leurs causes.

Les nombreuses actions, menées via les médias sociaux numériques, qu'a connues le Maroc ces dernières années, révèlent leur importance dans le déclenchement de débats publics aboutissant la plupart du temps au dénouement d'affaires qui ne seraient même pas connues s'il n'y avait pas le Web social. Ainsi, grâce à ce dispositif communicationnel révolutionnaire et à la connectivité croissante, étant donné son efficacité dans la communication, la sensibilisation, la mobilisation et son faible coût (technologie gratuite ou relativement pas chère), les usages engagés et militants se sont multipliés : « *L'accès à Internet se démocratise : 87% des ménages marocains possèdent une connexion Internet : Le taux de pénétration d'Internet parmi les ménages marocains s'établit à 87,4%. Le taux d'équipement des ménages en accès Internet mobile continue son trend haussier entre 2021 et 2022.* » et « *Les compétences numériques progressent dans tous les niveaux...* » (Enquête ANRT, 2023). Le citoyen lambda est devenu ainsi un acteur à part entière dans le débat public et sociopolitique.

Sans la mobilisation des gens via ce dispositif numérique, cette tragédie serait peut être restée un fait divers comme tant d'autres soulevés par la presse écrite mais rapidement oubliés. D'ailleurs et en réaction à ce drame, la société civile, les partis politiques, les militants des droits de l'Homme et des membres du mouvement du 20 février¹² se sont emparés de l'affaire et se sont parfaitement mobilisés sur les réseaux sociaux pour manifester contre cet abus de pouvoir. Une mobilisation virtuelle qui avait débordé encore une fois sur l'espace public physique pour dénoncer haut et fort ce drame et réclamer justice et dignité.

¹¹ Appel de boycott national (qui touche en 2018 trois marques de grande consommation au Maroc : *Sidi Ali, Centrale Danone* et le carburants d'*Afriquia Gaz*) lancé sur les réseaux sociaux " *Facebook*", puis concrétisé avec des actions commerciales. Cette mobilisation a été exclusivement menée sur l'espace virtuel.

¹² Mouvement de contestation « M20F » né au Maroc le 20 février 2011, à la suite du "Printemps arabe".

Cette forte mobilisation a ainsi profité de la puissance des réseaux sociaux, notamment Facebook ayant appelé les usagers à exprimer leur indignation face à ce "scandale". Deux membres des Forces Auxiliaires, qui exerçaient, sous l'autorité de l'Agent en question, dans cette annexe administrative (6^{ème} arrondissement de Kénitra), ont alors été renvoyés et radiés des rangs de l'Administration dont le Moqadem ayant filmé, de l'intérieur du siège de l'arrondissement, la victime « Mmi Fatiha » en train de brûler sans lui apporter le moindre secours. Destitué de ses fonctions, l'agent d'autorité « Caïd », accusé d'avoir frappé et humilié la défunte avant de lui confisquer sa marchandise, a été en plus incarcéré. Il a été jugé responsable de la mort de Fatiha.

2.2. Slogans ...une liberté d'expression et de contestation

Les RSN, spécialement Facebook pour le cas du Maroc, semblent offrir à leurs usagers un espace de libre expression faisant émerger de nouvelles formes de socialisation, de revendication pour plus de démocratie. Leur implication dans le dénouement de plusieurs affaires a bien été démontrée ces dernières années. Ces outils ont alors permis à leurs usagers de crier haut et fort leurs sentiments de colère, de révolte et d'injustice sans crainte ni hésitation.

Pour notre cas d'analyse, les RSN ont su se positionner encore une fois comme un espace de libre discussion et de divulgation de sujets sensibles qui pourraient être camouflés. Ils ont réussi ainsi à faire entendre une cause, à dévoiler les abus de pouvoirs et le quotidien impitoyable imposé à cette catégorie de citoyens « marchands ambulants ».

Les campagnes de dénonciation, de soutien et d'appel à manifester lancées, dès la divulgation de l'affaire, sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook, telle la page « Nous sommes Mmi Fatiha » ont fait réagir les consciences.

Une pétition en ligne (sur Avaaz.org), sous le titre « MOHAMMED VI, ROI DU MAROC: JUSTICE! » a été lancée à destination du ROI DU MAROC MOHAMED VI :

« Fatiha, une vendeuse des gâteaux, s'est immolée par le feu à Kénitra, suite à son agression par un Caid. Cette pauvre femme et concitoyenne est morte dans l'indifférence générale sous les yeux du Caid et les Mkhazniya.

Nos fonctionnaires payés aux frais du contribuable cautionnent la violence et l'humiliation qui ont été faites à sa détresse et non moins, encouragent l'abus d'autorité qui lui a coûté la vie, laissant derrière elle toute une famille désœuvrée et livrée à plus de misère encore.

Majesté, les Marocains demandent que justice soit faite à cette pauvre femme, dont la vie a été détruite par la hogra et non assistance à personne en danger». (<https://secure.avaaz.org>, consulté le 17/02/2025).

Cette pétition ayant récolté 3 048 signatures sur 5 000 souhaitées a montré une nouvelle fois le pouvoir des médias sociaux comme moyen de proximité accessible à tous et qui offre des possibilités inédites, celles de s'adresser directement au Roi sans passer par un intermédiaire. Les réseaux sociaux constituent dès lors des moyens d'informations ayant provoqué de réelles transformations dans le schéma informationnel, concurrençant inéluctablement les médias classiques. Ces plateformes virtuelles ont également permis à leurs usagers des possibilités inédites, celles de s'adresser et d'interagir directement avec le Roi !

Le lancement de cette pétition illustre parfaitement que ces espaces participatifs, qui mettent à profit les stratégies technologiques, sont capables de mettre à nu les maux de société en transformant un fait divers, qui ne serait peut-être pas divulgué sans leur concours, en une cause juste et légitime.

Les réseaux sociaux numériques ont, en effet, réussi à médiatiser ce tragique événement et à sensibiliser les foules, criant haut et fort leur indignation et leur révolte. La publication de l'affaire "Mmi Fatiha", sur Internet, a attiré beaucoup d'attention au niveau national et à l'international, notamment sur la particularité de ce geste de désespoir suprême qui recèle un problème social qu'il faut régler de toute urgence. Pour cette affaire comme pour tant d'autres, les internautes marocains se sont révoltés et ont encore une fois réagi par les fameux messages de condamnation et d'indignation.

« Triste histoire... », « Hchouma! »,

« Pauvre femme elle essaye de gagner un peu d'argent en vendant des gâteaux et elle se fait harceler !! Une qui n'a pas choisi de se prostituer, et ... quand même ! »,

« Il y a de quoi est ce que les Autorites auraient préférées qu'elle vole pour subsister ????? »,

« J espère vraiment du fond du cœur que justice sera fait. Cette maltraitance doit arrêter au Maroc c plus possible les forces de l ordre parlent mal au gens, se permettent de frapper aussi vivement ke tout ça cesse.

Certains messages postés voulaient mettre le doigt sur la plaie. Celle de la montée du chômage, de la pauvreté et de l'injustice, faisant basculer à un état de désespoir, qui favorise le passage à un acte d'une telle atrocité. Celui de se donner la mort dans d'atroces souffrances en guise de protestation. Le but étant de mobiliser les sensibilités, d'interpeller les personnes qu'on veut marquer, mais surtout de les culpabiliser.

« Et oui c est encore les pauvres qui payent...ce n'ai normale. Dans un pays ou le chômage bas des recors. 40% de la population »,

« Après le le printemps Tunisien,voila le printemps Marocain !L'histoire se répète sans tirer des leçons de la misère qui étouffe une catégorie sociale qui tente de faire semblant de vivre dignement »

« Lmaghreb blad chmayt et hagara »

« quel malheur! pauvre Femme ,et quelle désespérance.... »

Des pages et des espaces de dénonciation, de soutien et d'appel à manifester, notamment sur Facebook, Twitter, Youtube, ont été créés. Des espaces brandissant des messages et images de soutien et solidarité.

Image 1 : Solidarité des marocain avec le cas de « Mmi Fatiha »





Source : www.youtube.com

Suite aux revendications des internautes et d'un engagement effectif sur le terrain, les sanctions n'ont pas tardé de tomber. L'agent d'autorité « Caïd » et les deux agents sous sa tutelle dont le *Moqeddem* ont été démis de leurs fonctions. Les internautes applaudissent alors ces décisions et saluent les efforts de la mobilisation virtuelle et physique :

« Bravo le peuple ! », « je salue cette action (y) »,

« Limogé ! Il faut le brûler ainsi que les autres qui ont provoqué cette femme Allah irhamha. ».

Les sit-in ayant eu lieu sur le terrain, notamment devant le siège de l'autorité locale (6^{ème} arrondissement de Kenitra, où la victime a décidé de s'immoler pour protester contre la « hogra ») ont aussi été accompagné de slogans révélateurs de tension et de désespoir : « nous sommes tous les enfants de Mmi Fatiha », « j'ai faim, je suis pauvre, je suis chômeur ... je suis le peuple... », etc.

Les images brandies par les manifestants montrent bien la forte indignation face à cette nouvelle victime de la « hogra » et de l'abus de pouvoir des agents d'autorité censés être au service du citoyen.

Sur l'affiche, ci-dessous, nous lisons plusieurs messages révélateurs, notamment de la pauvreté et du combat au quotidien pour la survie !

Image 2 : Affiche révélant la souffrance au quotidien de « Mmi Fatiha »



**Source : <https://www.bladi.net/manifestation-kenitra-femme-immolation,45043.html>,
consulté le 07 février 2025**

L'engagement citoyen entrepris depuis longtemps sur le terrain se voit aujourd'hui initié et consolidé par le virtuel. Grâce à cette pression citoyenne et face à la prise de conscience collective, une commission d'inspection centrale avait été diligentée pour éclaircir les conditions du décès de cette marchande ambulante et définir les responsabilités et par extension les sanctions.

Ces multiples commentaires témoignent de cette marge de liberté que les RSN ont offerte aux cyberdissidents leur permettant d'afficher ouvertement leur colère et d'exposer leur indignation sans se heurter à aucune forme de censure. Cela est d'autant plus soutenu si l'on se réfère aux projets de réforme et d'engagements du Maroc en faveur de la promotion et la protection des droits de l'Homme.

En effet, cette dénonciation sur la toile soutenue par une mobilisation effective sur le terrain a influencé positivement le cours de cette affaire à la faveur du citoyen démuné et qui est à la merci, certaines fois, d'un usage excessif de la force dans l'exercice de l'autorité (abus de pouvoir).

Dans les commentaires et en réaction à cette tragédie, les usagers de Facebook revendiquent la dignité, le respect du citoyen, le refus de la "hogra" (l'humiliation), l'ouverture d'une enquête et la punition des responsables.

« Il faut ouvrir une enquête sérieuse, par qui était payé ce caïd pour gifler cette femme et essayer de créer une certaine provocation et déstabilisation? Car le même incident s'est passé en égypte par un policier !!!!! Et avant c'était l'histoire de vendeur ambulancier tunisien qui a créé le maudit printemps arabe !!!!! »,

Les commentaires ne sont pas tous cléments envers cette femme, des usagers n'ont pas hésité à condamner cet acte de suicide en s'appuyant sur sa proscription par l'Islam.

« Bouazizi bis. Néanmoins rien ne justifie le suicide qui est un péché énorme que Dieu ne pardonne pas. Elle aurait dû s'adresser à la justice et en dernier lieu à Dieu qui est le maître du monde et le grand et vrai justicier. »

Nous avons remarqué l'usage de l'arabe, du français, du dialecte marocain qui est une langue non écrite et dont les usagers recourent, en plus de l'alphabet, aux chiffres sollicitant un décodage pour les non adeptes à ce genre d'écriture et quelquefois une alternance codique arabe/français. Nous avons également repéré l'utilisation d'injures et d'insultes à l'encontre du « Makhzen » (l'Autorité) représenté par le Caïd et les autres agents d'autorité qui, selon eux, sont "l'incarnation du mal au Maroc" (corruption, injustice, etc.). D'autres remettent carrément en cause les fonctions des Caïd, Mqeddem et même des Wali qu'ils jugent comme professions dépassées dans un pays s'estimant moderne.

2.3. La presse approuve le rôle des RSN

La médiatisation de l'affaire « Mmi Fatiha », via Internet, notamment les médias sociaux, a trouvé l'écho recherché au-delà des frontières et a provoqué une vague d'indignations au Maroc et ailleurs. Les médias classiques nationaux et internationaux se sont saisis de l'affaire et ont relayé les faits.

Pour évaluer le rôle des RSN dans l'organisation et la coordination des actions collectives, nous allons adopter la méthode d'analyse de contenu de certains articles publiés après l'éclatement de cette affaire. Tout d'abord, nous allons identifier les thèmes abordés dans les articles sélectionnés (médias sociaux, politique, société, etc.) puis nous regrouperons les mots-clés qui leur correspondent. Différentes expressions peuvent, en effet, référer à notre

thématique « RSN » : Internet, numérique, technologie, Net, RSN, Facebook... et « mobilisation citoyenne » : colère, indignation, contestation, mouvements, soulèvements sociaux, rassemblements...

Ainsi, l'analyse des données, nous permettra de décrypter les discours des publications sélectionnées afin de vérifier si la presse écrite approuve le rôle joué par le dispositif numérique dans le déclenchement de mobilisations citoyennes. Il faut, en fait, déceler les locutions qui font référence à ce rôle, à l'exemple de Facebook, Net, Internet, réseaux sociaux plateformes numériques, etc.

Notre corpus s'est plus arrêté sur le volet social et politique. La notion de justice a été également abordée puisque la colère citoyenne déclenchée suite à ce drame a mis en cause la discrimination exercée par les agents d'autorité sur une catégorie défavorisée reléguée au statut de citoyens de second degré. L'incident a, en effet, mis à nu l'abus de pouvoir et la privation injuste du gagne pain de la victime qui s'est sentie humiliée et dénie de ses droits les plus élémentaires.

Les RSN sont pour beaucoup un espace de contestation affranchi ayant soutenu le cours de plusieurs affaires jusqu'à aboutissement. Dans son article « Affaire Mmi Fatiha : Le ministère de l'Intérieur mène son enquête », le magazine en ligne *Telquel* a mis en exergue le rôle des réseaux dans la sensibilisation des autorités (2 occurrences) : « *La décision du ministère de l'Intérieur survient alors que l'indignation est montée d'un cran sur les médias sociaux* ». Cette mobilisation virtuelle a d'ailleurs conduit au déclenchement de manifestations physiques sur le terrain rappelle la même source : « *Une marche organisée, lundi 18 avril, par des marchands ambulants à Kenitra. Plusieurs dizaines de vendeurs s'étaient rassemblés dans le quartier où vivait Mmi Fatiha. « Brandissant des portraits de la femme avant et après l'immolation, ils ont réclamé l'ouverture d'une enquête et la punition des responsables » ».*

Dans un autre article, *Telquel* a abordé (2 occurrences) la contribution d'Internet et des réseaux sociaux numériques dans le déclenchement de l'affaire et la provocation des mouvements sociaux : « *Depuis l'indignation et l'émotion sont totale. Les réseaux sociaux se sont enflammés, réclamant justice pour cette dame qui a subi « l'injustice du caïd ».*

Divers journaux en version électronique, à l'instar de *bladi.net* (6 occurrences) ont souligné l'apport des réseaux sociaux numériques dans la divulgation de l'affaire et dans la

mobilisation des internautes marocains contre la « hogra ». Il s'est alors exprimé ainsi : « *Un nouveau cas d'immolation par le feu émeut les réseaux sociaux marocains depuis quelques jours. Il s'agit de Fatiha qui habitait à Kenitra et qui a décidé de mettre le feu à son corps par désespoir et « hogra » après la confiscation de sa marchandise par le caïd* ». Le même article a fait référence au site Febrayer qui avait recueilli deux témoignages, celui de sa fille et l'autre d'un militant associatif.

Image 3 et 4 : L'humiliation est la cause derrière l'immolation par le feu de « Mmi Fatiha »

Nous vous proposons de revenir sur cette affaire avec deux témoignages en arabe recueillis par le site Febrayer. Le premier est celui d'un militant associatif à qui Fatiha, vendeuse de crêpes, s'est adressée en premier alors qu'elle venait de mettre le feu à son corps. « Le caïd m'a giflée et les autres se sont mis à rire », lui aurait-elle déclaré.



Le deuxième témoignage est celui de sa fille Hind. Elle raconte comment a été traitée sa maman à l'hôpital de Kénitra où elle a été laissée sans soins pendant plus de 24 heures avant d'être ensuite transférée à Casablanca où elle perdra la vie.



Source : chaîne Febrayer TV diffusée sur Youtube.com, consulté le 15/03/2025

D'autres journaux, notamment *Le Site Info* a à son tour abordé la contribution des réseaux sociaux numériques (2 occurrences). Dans son article « Le point sur l'affaire « Mmi Fatiha » en cinq questions », Ce journal a mis en exergue le rôle de la société civile (parfaitement outillée) dans le déclenchement de cette affaire. Ainsi, dans le sous titre de son article « Quelle action citoyenne ? », le journal confirme ce rôle : « *Enfin, on apprend qu'un sit-in de protestation sera organisé, ce vendredi, devant l'ambassade marocaine à Washington, par des Marocains établis aux USA, en réponse à la campagne lancée sur les réseaux sociaux : « Nous sommes Mmi Fatiha »* ». Une déclaration qui souligne la sensibilisation des Marocains,

via ces moyens de divulgation et de contournement, notamment des interdits, au-delà des frontières et par ailleurs l'internationalisation de l'affaire qui a fait scandale et qui a fait couler beaucoup d'encre.

Dans son article « Maroc : l'immolation d'une femme, pour trois euros », le quotidien *Le Monde* (1 occurrence) marque, l'usage de la technologie numérique dans l'immortalisation et la propagation de la séquence vidéo qui montre le calvaire et la souffrance de la victime, sans que personne ne se précipite pour tenter de la secourir (avant l'arrivée d'un jeune homme ayant essayé d'éteindre les flammes qui étaient entrain de consumer la malheureuse dame). Il relate les faits ainsi : « *Des flammes dans la nuit noire. La scène, insoutenable, a été filmée à partir d'un smartphone tenu sans le moindre tremblement : une femme s'immole, son corps en feu s'effondre* ».

Une référence au Net ayant été appuyée par d'autres articles en ligne, à l'instar du journal *La Vie Eco* qui s'était exprimé ainsi : « *On le constate d'abord avec cette vidéo, disponible sur le net, qui a été filmée par une des personnes présentes sur les lieux du drame* ».

Nous avons, également, relevé que le journal électronique *Maghress.com* a fait référence (1 occurrence) au rôle des TIC et d'Internet (Smartphone) dans le déclenchement de cette affaire. Dans sa publication « Auto-immolation : Pourquoi protester par le feu ? », le journal avance que « *...c'est quasiment toujours réussi puisque ces drames sont immortalisés par les Smartphones d'une audience avide de sensationnalisme* ».

Il est à préciser, enfin, que la majorité des articles analysés était très explicites quant au rôle du Net dans la mobilisation contre la « hogra », l'indifférence et la non-assistance à personne en danger. Une mobilisation ayant exhorté les autorités à prendre les mesures qui s'imposent, notamment par l'ouverture immédiate d'une enquête et l'arrestation du caïd.

En effet, cet émoi, ayant déclenché une mobilisation d'envergure, a contraint le gouvernement à réagir. Une commission d'enquête a donc été dépêchée par le ministère de l'intérieur pour faire la lumière sur ce drame, élucider les responsabilités et prononcer les sentences.

Dans son article « Une manifestation en solidarité avec la femme qui s'est immolée à Kenitra », le journal *bladi.ent* rappelle le pouvoir des RSN dans le cours de l'affaire : « *Le parquet a décidé d'ouvrir une enquête, alors que le ministère de l'intérieur a dépêché une*

commission sur place pour tenter de faire la lumière sur ce drame qui a ému les réseaux sociaux marocains. ».

Des partis politiques ont également réagi après la mort de « Mmi Fatiha » pour tirer au clair cette affaire. Il s'agit du PJD "Parti Justice et Développement" qui avait interpellé le ministre de l'intérieur de l'époque (Mohamed Hassad) et demandé l'ouverture d'une enquête afin d'élucider les circonstances ayant conduit la défunte à se donner la mort par immolation en signe de protestation.

Le parti de l'Istiqlal "de l'indépendance" a demandé, quant à lui, à ce que le président de la Chambre des représentants évoque le cas de "Mmi Fatiha" dans le cadre de la procédure du « droit d'informer » au terme de la session hebdomadaire des questions orales du 19 avril 2016.

Le parti Authenticité et Modernité "PAM" avait indiqué, pour sa part, dans un communiqué qu'il avait envoyé, le 17 avril 2016, une délégation pour présenter ses condoléances à la famille de la victime.

De son côté, l'Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH) avait déjà formulé une demande pour l'ouverture d'une enquête sur cette affaire, suite à la réunion de son bureau exécutif, le 15 avril 2016.

2.4. Les réseaux sociaux : espace de citoyenneté engagée pour les jeunes

Outre le dispositif communicationnel révolutionnaire de plus en plus accessible, les soulèvements populaires se font par les Hommes poussés par des faits concrets et des causes légitimes. En effet, l'appropriation des nouveaux outils de communication et l'optimisation de leurs usages dans l'émergence de nouvelles formes de cyber-activisme ont eu de grands effets sur le contournement des interdits et le dénouement de certaines affaires, socialement et culturellement, inacceptables dans certains pays.

Ces nouvelles pratiques citoyennes naissent, généralement, à partir d'évènements et de faits à forte charge symbolique mais peuvent se manifester quelques fois à partir de faits anodins "buzz".

Ainsi, la liberté d'expression, l'interactivité rapide et l'anonymat semblent être les principaux atouts ayant favorisé le déclenchement et l'émergence de nouvelles formes d'activisme citoyen revendiquant plus de démocratie, de dignité et de justice sociale.

Désormais, cet espace médiatique est de plus en plus marqué par les usages politiques et le traitement de questions évitées par les médias classiques pouvant déclencher des débats publics. Laquelle publicisation, qui n'est envisageable que sur Internet, positionne la question soulevée par les internautes intéressés par une cause comme sujet d'actualité qui peut être saisi et traité par les professionnels des médias classiques. Dans ce sens, Mercklé, (2010, p. 86), parlant d'Internet, écrit qu'il s'agit d'« *une sorte d'espace social carnavalesque, où les individus pourraient s'affranchir des règles et des contraintes sociales habituelles, et jouer à oublier et changer leur condition.* » (Touati, 2014).

L'implication des réseaux sociaux numériques comme relais d'information et de dénouement de certaines affaires (sociale ou politique) ne peut ainsi être démentie. Par conséquent, l'interdépendance entre espace virtuel et espace réel est de plus en plus marquée dans la gestion des interactions, concourant au façonnement d'un espace public dont « le citoyen ordinaire » est partie prenante dans le débat politique.

L'espace numérique tend à remettre en question une nouvelle fois la notion de l'espace public telle qu'elle a été initialement conceptualisée par Habermas. En effet, avec la numérisation croissante, personne ne peut nier le rôle supposé puissant des médias interactifs dans la construction de l'opinion publique.

Cette dimension virtuelle semble offrir la liberté d'informer et de s'informer. Cela contribue amplement à la démocratisation de l'accès de personnes ordinaires, autrefois reléguées au statut de « sans voix » (Serge Proulx 2012), à une prise de position effective dans la parole publique et la prise de décision.

Conclusion

Ce geste d'immolation a été le fruit d'une oppression excessive mettant l'opprimé dans un état de désespoir aigu le poussant à risquer sa vie par une autodestruction au vu de tous, principalement des autorités. Cette femme exprime le sentiment de révolte, qui commence, « *dès lors qu'un individu refuse d'accepter une situation qu'il considère, à tort ou à raison, comme injuste* », face à l'arbitraire (abus de pouvoir) (Camus, 1951).



Internet ne semble plus être un simple outil de divertissement et d'échange d'information. C'est en effet un lieu de résistance et de débat, un espace où sont développées de nouvelles formes de diffusion et de contestation qui échappent à tout contrôle. Les usages militants (politiques, économiques et sociaux), via Internet et particulièrement les RSN, occupent désormais une place très importante dans le traitement des questions de société.

Le recours aux médias sociaux dans les actions de revendication a permis de mettre en lumière les problèmes, les lacunes et les maux de nos sociétés, dites modernes, autrefois dissimulés. Les nouvelles pratiques médiatiques appuyées par la liberté de parole et d'information offerte par le Net a fait émerger de nouvelles formes de socialisation ayant transformé la société traditionnelle en « société de contrôle » (Serge Proulx 2014). Nous sommes, ainsi face à une nouvelle forme de civilisation : « la Civilisation du Clic » (Jean-Paul Lafrance 2014). Laquelle a su très bien profiter de l'espace qui a le mérite d'être au service des internautes expérimentés mais aussi des simples usagers attirés par certaines causes et sensibles aux thèmes soulevés.

A travers cette contribution, nous avons voulu démontrer le rôle que jouent les réseaux sociaux numériques dans la sensibilisation des internautes marocains et dans le déclenchement de mouvements sociaux et de débats. Avec ses multiples canaux d'information et d'interconnexion entre différents individus de toutes catégories sociales et de différentes zones géographiques, Internet et particulièrement les RSN ont favorisé l'organisation de contestations numériques, se déclinant ensuite en un engagement physique sur le terrain (contestations traditionnelles) en réponse aux appels à manifester.

Cependant, le mouvement de boycott national de 2018 au Maroc a fait exception dans le sens où il a été initié et mené exclusivement sur les RSN mais dont l'impact a été très visible dans les décisions d'achats de beaucoup de Marocains.

Bibliographie :

Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu*. Paris, PUF.

Bennani-Chraïbi, M., Jekhllaly, M., « La dynamique protestataire du Mouvement du 20 février à Casablanca ». *Revue française de science politique*, 62, 2012, 867-894.

<https://doi.org/10.3917/rfsp.625.867>

Bensalah, M. (2012). *Réseaux sociaux et révolutions arabes?*. Paris, Maison d'édition Michalon.

Berelson, B. (1952). *Content analysis in Communication Research*. Glencoe: USA: The Free Press.

Bonville, De, J. (2000). *L'analyse de contenu des médias*, Paris, France : Boeck Université.

Cardon, D., Granjon, F. (2010). *Médiactivistes*, Paris, Presses de Sciences Po.

Casilli, A. (2010). *Les liaisons numériques : vers une nouvelle sociabilité*. Paris, Seuil.

Daghmi, F. (2015), « Des processus de changement aux nouveaux liens sociaux », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 6 | 2015. URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/1366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rfsic.1366>

Daghmi, F., Toumi F. et Amsidder A. (2015). *Médias et changements. Formes et modalités de l'agir citoyen*. Paris, France : L'Harmattan, (Collection Communication et civilisation).

Daghmi, F., Pulvar, O. et Toumi, F. (2010). La réception au Maroc : pratiques des publics marocains. Au cœur et aux lisières des SIC. *Actes du XVIIème Congrès de la SFSIC*, 23-25 juin 2010, Université de Dijon.

Donnat, O. (2009). *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique : enquête 2008*, Paris, France : La découverte.

Dumas P., « L'espace méditerranéen en mouvement », *REFSICOM* [en ligne], DOSSIER : *Communication et changement*, n°2, octobre 2016, URL: <<http://www.refsicom.org/145>>

Ellison, N., Steinfield, C., et Lampe, C. (2007). The benefits of facebook "friends": exploring the relationship between college students' use of online social networks and social capital. *Journal of Computer-Mediated Communication*, numéro 12, p. 1143-1168.

Ghannam, J. (2011). *Social Media in the Arab World: Leading up to the Uprisings of 2011*, report of the Center for International Media Assistance.

Ghiglione, R., Beauvois, J.L., Chabrol, C., Trognon, A. (1990). *Manuel d'analyse de contenu*. Paris, France : Armand Colin.



Ghiglione, R., Blanchet, A. (1991). *Analyse de contenu et contenu d'analyses*. Paris, France : Dunod.

Grosse, E. U., Seibold, E. (1994). *Panorama de la presse parisienne : histoire et actualité, genres et langages*. Paris, France : Peter Lang.

Lamloum, O., (2007). De la “nocivité“ des chaînes satellitaires arabes », (p.121-133). Dans T. Mattelart (Ed.). *Médias, migrations et cultures transnationales*. Bruxelles, Belgique : De Boeck.